

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Entretien des ouvrages : alerte dans le 6e arrondissement de Libreville !

ALORS que les travaux d'entretien prévus dans le cadre du marché n° 064/MTPE/SG/2021 (lot n° 15) sont toujours attendus, le pont situé peu avant le rond-point de Nzeng-Ayong se dégrade lentement mais sûrement. État des lieux !

MIKOLO MIKOLO
Libreville/Gabon

Le pont situé avant le rond-point de Nzeng-Ayong, sur la voie menant à la mairie du 6e arrondissement de Libreville, subit chaque jour un peu plus le phénomène de dégradation. Construit sur une voie dépourvue de passage piéton et détériorée déjà à plusieurs endroits entre la pharmacie et le pont, l'ouvrage est en proie à une érosion inexorable des deux côtés. Une action renforcée par les fortes intempéries qui s'abattent sur la ville pendant la saison pluvieuse. Deux planches indiquent le danger qui les guette. La pancarte laissée par les autorités compétentes dans le cadre du projet des travaux d'entretien, ne tient plus que sur un côté. Tant l'érosion est de plus en plus grande au point qu'on craint à tout moment le pire pour les usagers. "Les travaux de réfection de cet ouvrage étaient prévus pour l'an dernier. Hélas, il n'y a eu que l'annonce qui se traduit par le message sur cette pancarte", se plaint un habitant de la zone.

En regardant le bas de l'ouvrage (vers la rivière) où circulent l'eau et les immondices, une des trois ouvertures du pont est en pleine décrépitude. La buse métallique s'affaisse. "Si les autorités compétentes ne remédient pas à la situation, la sécurité des usagers est en train d'être menacée", craint un



La partie droite du pont situé avant le rond-point de Nzeng-Ayong se détériore chaque jour davantage.

vendeur de téléphones installé non loin de là.

En lisant la pancarte laissée par le maître d'ouvrage (les techniciens des Travaux publics) dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement dans les communes, entre autres, de Libreville (marché n° 064/MTPEI/SG/2021, lot n° 15), tout curieux se rend compte que le projet, confié à une entreprise des travaux publics, ne se limite, hélas, qu'à la pose de ladite pancarte. Et le délai d'exécution des travaux était prévu pour durer trois mois.

Du côté opposé du pont, ce n'est pas la joie non plus. Les riverains ont transformé cet endroit en une décharge d'immondices. À en juger par la présence permanente d'un bac à ordures. Lorsque les débris sont ramassés, ils laissent place à

un trou qui s'y est formé. Pis, ce trou transformé en petit lac à la hauteur de l'ouvrage rétrécit la chaussée. Au grand dam des piétons, contraints, avec tout ce que cela comporte comme danger, de se disputer la chaussée avec les automobilistes. "La présence de cette poubelle à cet endroit est inopportune. Les riverains, notamment ceux qui sont contigus au pont et à la poubelle, visiblement aidés par

les autorités municipales dans leur incivisme, n'ont pas pensé aux dangers auxquels ils peuvent être exposés", pense Ngoyi. Lequel stigmatise la qualité des travaux de construction des routes qui manquent de passage à piétons.

"Décidément, l'entretien des routes et des ouvrages dans nos villes, et particulièrement ici au 6e arrondissement, est un véritable casse-tête chinois pour

les autorités compétentes. Et lorsque c'est fait, ce n'est pas souvent dans les règles de l'art. Comment peut-on construire un pont ou une route, sans penser à faire des trottoirs ? C'est vraiment aberrant. Dans le cas précis de ce pont qui s'effondre petit à petit, on se demande si l'État a versé de l'argent à l'entreprise commise pour les travaux", se demande M. Ngoyi.

Comment peut-on construire un pont ou une route sans prévoir des trottoirs ?

Un temps propice pour les travaux de réhabilitation

MM
Libreville/Gabon

P LUSIEURS questions taraudent les esprits de nombreux riverains : pourquoi les travaux de réhabilitation de l'ouvrage ne sont pas effectifs, alors qu'une entreprise a été commise à cet

effet ? Cette société n'a-t-elle pas été satisfaite par les engagements financiers du maître d'ouvrage qui est le ministère des Travaux publics, de l'Équipement et des Infrastructures ? S'il s'avère que l'entreprise préférée par le maître d'ouvrage a été satisfaite, qu'en pensent donc les autorités compétentes ?

Au lieu de briller par des effets d'annonce, il serait judicieux que les autorités compétentes mettent à profit cette période de saison sèche pour entreprendre les travaux de réhabilitation de l'ouvrage. Lequel, dangereusement, se détériore, rétrécissant ainsi un peu plus la voie.